

## Introduction

Le présent document de travail a pour but d'accompagner le réseau de Canadian Parents for French (CPF) vers une meilleure compréhension des langues autochtones et des langues officielles au Canada en mettant l'accent sur les droits qui y sont associés, l'éducation et le financement. Il présente des perspectives historiques ainsi que des orientations sur les langues qui soulignent les similitudes et les différences entre les langues officielles et les langues autochtones, et qui font voir comment différentes langues sont valorisées dans la société canadienne. Le Canada a atteint une phase intéressante par rapport à ces langues, du fait qu'il a modernisé la Loi sur les langues officielles<sup>1</sup> et qu'il joue un rôle majeur au sein du Groupe de travail mondial de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032), dirigé par l'UNESCO.



Bob Watts et Guy Freedman, animateurs du groupe Premières Nations.

La Loi sur les langues autochtones, qui a été adoptée en 2019, confère au ministre du Patrimoine canadien la mission de **se réapproprier, de revitaliser, de maintenir et de favoriser les langues autochtones** ([Gouv. du Canada, 2021](#)). Dans le cadre de cette loi, un commissaire aux langues autochtones (M. Ronald E. Ignace) et trois directeurs (représentant les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis) ont été nommés en 2021 pour « assurer la croissance et la prospérité de leurs langues afin qu'elles puissent être partagées et parlées pendant de nombreuses années. » ([Gouvernement du Canada, 2021](#)).

Le CPF entretient une longue et significative histoire avec le ministère du Patrimoine canadien et le Commissaire aux langues officielles (actuellement, le Dr Raymond Thériault). Son mandat est similaire à celui mentionné ci-dessus et repose sur la Loi sur les langues officielles introduite en 1969 (et révisée en 1988), qui vise à **assurer l'égalité du français et de l'anglais** dans la société canadienne et les institutions fédérales, et à préserver les communautés de langue officielle à travers le pays. La Loi se veut inclusive et n'abroge ni ne déroge à aucun droit légal ou coutumier pour toute langue autre que l'anglais ou le français; en fait, elle précise que les langues et les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits font partie intégrante de l'identité canadienne.

Le Plan d'action fédéral stipule qu'un Canada bilingue permet «de mieux respecter les communautés de langue officielle en situation minoritaire, d'enrichir notre culture et d'accroître notre compétitivité économique». Il prévoit également une fonction de promotion et d'éducation en fournissant un soutien aux organisations telles que CPF pour « aider les gens à apprendre une langue seconde ». ([Gouvernement du Canada, 2018](#)). Certains aspects de ce raisonnement sont utilisés aujourd'hui pour souligner les responsabilités et les avantages associés au soutien de l'enseignement des langues autochtones, particulièrement au moment où le Canada donne suite aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#).

---

<sup>1</sup> [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration](#)

## Loi sur les langues autochtones (2019)

La [Loi sur les langues autochtones](#) (projet de loi C-91) souligne, dans son préambule, que « les langues autochtones furent les premières langues en usage dans les territoires qui sont aujourd'hui situés au Canada et qu'elles sont fondamentales pour les peuples autochtones sur le plan identitaire et en rapport avec leurs cultures, leur spiritualité, leurs liens avec la terre, leurs visions du monde et leur autodétermination<sup>2</sup> », que ces langues contribuent à la diversité et à la richesse des patrimoines linguistiques et culturels du Canada et que « la reconnaissance et la mise en œuvre des droits relatifs aux langues autochtones sont des éléments qui sont au cœur de la réconciliation avec les peuples autochtones ». Parmi les nombreuses dispositions visant à soutenir et à promouvoir l'utilisation, la réappropriation, la revitalisation et la valorisation des langues autochtones, figurent les suivantes :



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

**Le 21 juin 2019, la Loi sur les langues autochtones (la Loi) a reçu la sanction royale, dans l'objectif général d'aider les Autochtones à se réapproprier, à revitaliser, à maintenir et à renforcer les langues autochtones.<sup>2</sup>**

- . . . le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui prévoit des droits relatifs aux langues autochtones;
- . . . [la reconnaissance de] l'érosion désastreuse des langues autochtones et sur l'impérieuse nécessité de maintenir, de revitaliser et de promouvoir ces langues;
- . . . le gouvernement du Canada reconnaît que les relations avec les peuples autochtones doivent être fondées sur la reconnaissance et la mise en œuvre de leur droit à l'autodétermination, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale;
- . . . Depuis fort longtemps et encore à ce jour, les Premières Nations, les Inuits et les membres de la Nation métisse vivent dans des territoires qui sont aujourd'hui situés au Canada, occupent et utilisent ceux-ci et y forment des sociétés au sein desquelles s'expriment des identités, cultures et modes de vie distinctifs;
- . . . Les peuples autochtones ont joué un rôle important dans le développement du Canada et que les langues autochtones contribuent à la diversité et à la richesse des patrimoines linguistiques et culturels du Canada;
- . . . au cours de l'histoire, certaines politiques ou pratiques gouvernementales discriminatoires — dont celles visant l'assimilation, la réinstallation forcée des Autochtones ou la rafle des années soixante ou portant sur les pensionnats autochtones — ont été néfastes pour les langues autochtones et ont contribué de manière importante à l'érosion de celles-ci;
- . . . des entités œuvrant dans diverses régions du Canada ont pour mission de promouvoir l'usage des langues autochtones et de soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts visant à se les réapproprier et à les revitaliser, les maintenir et les renforcer, et qu'il y a lieu pour le gouvernement du Canada d'apporter un soutien constant à ces entités dans l'accomplissement de leur mission.

2 Gouvernement du Canada, [Loi sur les langues autochtones](#). Il faut noter que l'autodétermination est un thème clé dans de nombreux documents du gouvernement et des communautés autochtones. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît que les peuples autochtones ont un droit inhérent, protégé par la Constitution, à l'autonomie gouvernementale, à savoir le droit de gérer leurs propres affaires.

## Appui du gouvernement aux langues autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à octroyer « un financement adéquat, stable et à long terme » pour la réappropriation et le renforcement des langues autochtones. Un financement de 333,7 millions de dollars a été accordé pour la période 2019-2024, suivi de 115,7 millions de dollars sur une base continue par la suite. Un exemple actuel de collaboration entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires se retrouve au Nunavut, où le gouvernement a reçu un financement de 42 millions de dollars sur cinq ans pour accroître l'accès à l'apprentissage de la langue inuit<sup>3</sup>, pour maintenir et soutenir les éducateurs inuits parlant couramment l'inuktitut, ainsi que pour établir la Table de concertation du Nunavut sur la langue et l'éducation ([Gouvernement du Nunavut, 2021](#))

## L'enseignement des langues autochtones au Canada

Comme c'est le cas pour l'enseignement du français langue seconde, les cours et les programmes visant les langues autochtones varient considérablement d'une région à l'autre du pays. Ci-dessous figure un aperçu partiel de certains des programmes d'enseignement des langues autochtones offerts dans les systèmes d'éducation publique au Canada<sup>4</sup>. Il convient de noter que la plupart des provinces et territoires intègrent les modes de connaissance et d'apprentissage autochtones dans une partie ou la totalité des domaines des programmes d'études<sup>5</sup>, incluant un contenu sur les effets importants et néfastes de la Confédération<sup>6</sup>, de la Loi sur les Indiens et des pensionnats indiens.

**C.-B. :** En Colombie-Britannique, les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année doivent apprendre une autre langue et peuvent choisir le français entre autres langues, y compris les langues autochtones (selon le choix de chaque district). Il existe actuellement 19 [programmes d'enseignement de langues autochtones reconnus par le ministère](#) (page en anglais). La Colombie-Britannique a institué des [autorités linguistiques des Premières Nations](#) (page en anglais) pour 30 langues, habilitées à délivrer un certificat aux locuteurs compétents. De plus, un accord a été conclu avec le BC Teachers' Council (Conseil des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique) permettant aux détenteurs, en plus d'un diplôme d'enseignement valide en Colombie-Britannique, d'enseigner leur langue dans les écoles.

**AB:** En Alberta, les élèves ne sont pas tenus de suivre un programme d'enseignement d'une langue seconde/additionnelle. L'Assemblée des chefs des Premières Nations de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont signé, en 2010, un [protocole d'entente](#) (en anglais) et élaboré, en 2013, un [plan stratégique à long terme](#) (en anglais) visant à renforcer l'apprentissage et la réussite scolaire des élèves des Premières Nations en Alberta. Le [programme Indigenous Languages in Education Grant](#) (en anglais), élaboré en 2018, a permis d'appuyer un programme d'éducation de la petite enfance ainsi que des programmes de langues et cultures autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, grâce à un financement ponctuel pour assurer le perfectionnement de personnel enseignant le développement de ressources.



3 Par exemple, [Nunavut](#). Cette langue est appelée Inuktitut par les non-Inuits, mais son nom diffère selon les dialectes des locuteurs eux-mêmes. [Nunavut](#) Par exemple, cette langue est appelée Inuktitut au [Nunavik](#) (Nord du Québec), Inuktitut au Nunatsiavut (Nord du Labrador) et Inuktitut dans la majeure partie du Nunavut ([L'Encyclopédie canadienne](#)).

4 Le présent document porte essentiellement sur l'enseignement des langues dans les écoles publiques. Les écoles des Premières Nations sont financées par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de [Services autochtones Canada](#) et ne relèvent pas de la compétence des provinces ou des territoires.

5 En Colombie-Britannique, les enseignants s'engagent à respecter les [normes professionnelles applicables aux éducateurs](#) (en anglais), qui prévoient notamment de contribuer à la vérité, à la réconciliation et à la guérison, ainsi que de favoriser une meilleure compréhension des histoires et des cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

6 En 1867, le gouvernement fédéral a pris en charge les affaires autochtones, précédemment la responsabilité des colonies. Les peuples autochtones n'ont pas été invités ni représentés aux conférences de Charlottetown et de Québec sur la Confédération.

## L'enseignement des langues autochtones au Canada (suite)

**Sask. :** Le gouvernement de la Saskatchewan travaille en partenariat avec les membres et organismes des Premières Nations et Métis en vue d'obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage pour les élèves des Premières Nations et Métis. Son cadre stratégique « [Inspirer le succès](#) » (2018) prévoit le développement des compétences langagières en michif chez les enfants de la prématernelle. Au niveau secondaire, les élèves peuvent apprendre le dakota, le nēhiyawēwin, le déné, le nakawe, le michif et le nakoda. Les initiatives de la [Division scolaire](#) de [Northern Lights](#) en sont un exemple.

**Man. :** Le [cadre pédagogique pour les langues et cultures autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année](#) (anglais) du Manitoba, mis en place en 2007, sous-tend l'enseignement de l'ojibwé, du cri, de l'oji-cri, du déné, du dakota et du michif, en tant que matière distincte dans les classes d'immersion, les classes bilingues ou les classes de langue anglaise, aux élèves autochtones et non-autochtones.

**Yn :** Le Yukon reprend le programme d'études de la Colombie-Britannique pour la plupart des matières, et indique qu'il « intègre la langue, l'histoire, et la culture des Premières nations du Yukon dans toutes les matières et à tous les niveaux scolaires ». [Programme d'études du Yukon](#)

**T.N.-O. :** La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest reconnaît 11 langues officielles. Il y a un ministre des langues officielles, un commissaire aux langues et un conseil des langues officielles pour assurer la revitalisation des langues autochtones. [Langues officielles des Territoires du Nord-Ouest](#). Des ressources pédagogiques pour [Dene Kede et Inuuqatigiit](#) sont disponibles en anglais et en français.

**Nt. :** La Loi sur l'éducation du Nunavut (2008) vise à garantir un enseignement bilingue en inuktitut et en anglais à tous les niveaux scolaires d'ici 2019. En 2020, la loi a été révisée pour permettre une approche progressive de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année d'ici 2039. L'enseignement de l'inuktitut comme langue seconde doit être inclus dans les écoles francophones du territoire. [Loi sur l'éducation du Nunavut révisée](#)

**Ont. :** L'Ontario a un curriculum pour les langues autochtones pour les élèves de la [9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année](#) (2000) et de la [1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année](#) (2001). En 2021, le gouvernement de l'Ontario a alloué des fonds qui ont permis à certains conseils scolaires d'offrir l'inuktitut dans un cadre de programmes-cadres de cours d'Inuktitut facultatifs ([langue d'enseignement au choix](#)). L'inuktitut peut aussi servir de langue d'enseignement dans les programmes de langues autochtones de l'Ontario de la première à la douzième année, conformément à l'engagement pris par l'Ontario de soutenir la revitalisation et la réconciliation des langues autochtones. [Communiqué](#) (en anglais seulement). Les élèves peuvent étudier une ou plusieurs des langues suivantes : Cayuga, Cree, Delaware, Mohawk, Ojibwe, Oji-Cree, Oneida et Inuktitut, bien que certains établissements n'offrent pas tous les cours au niveau secondaire. [Plus de renseignements](#) (en anglais seulement).

**Qc :** La loi 96 a généré de graves problèmes pour les populations autochtones du Québec, en obligeant, par exemple, les jeunes autochtones à suivre des cours supplémentaires de français au cégep, au détriment (selon les dirigeants des Premières Nations) de la préservation de leurs propres langues autochtones. Un mémoire, intitulé [Éducation autochtone : Les deux rives du fleuve](#), a été présenté au ministre de l'Éducation en 2017. Des cours de langue algonquine sont dispensés dans certaines écoles, notamment à [l'école Maniwaki Woodland](#) de la Commission scolaire Western Québec.





## L'enseignement des langues autochtones au Canada (suite)

**NB :** La [Loi sur l'éducation](#) révisée (2021) du Nouveau-Brunswick comprend maintenant l'objectif de favoriser une meilleure compréhension de l'histoire, de la culture et des langues autochtones chez tous les élèves. [L'école d'immersion en langue wolastoqey, Kehkimin](#) a été créée à Fredericton en 2022.

**Î.-P.-É. :** À l'Île-du-Prince-Édouard, des cours de langue et de culture mi'kmaq sont proposés de la maternelle à la sixième année à l'école [John J. Sark Memorial](#) sur l'île de Lennox.

**N.-É. :** Le mi'kmaq<sup>7</sup> est maintenant reconnu comme la première langue de la Nouvelle-Écosse (depuis 2022). Pour répondre aux exigences en matière de langue seconde, les élèves peuvent l'apprendre à la place du français de base à n'importe quel niveau scolaire. Le programme d'études n'est pas organisé par année scolaire, mais par niveau de développement linguistique (voir le [Plan de cours de langue mi'kmaw - en anglais seulement](#)). En outre, les [Mi'kmaq services](#) assurent la liaison entre le ministère de l'Éducation et les communautés autochtones de la province.

**NL :** le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le conseil communautaire NunatuKavut, et le district scolaire anglophone de la province ont signé un protocole d'entente (2022) afin de faire avancer l'enseignement inuit dans toute la province, y compris l'enseignement de l'inuktitut. [Communiqué](#) (en anglais seulement). La province compte trois écoles autochtones (Conne River, Natuashish, Sheshatshiu).

*Veillez noter qu'il s'agit d'un aperçu non exhaustif des initiatives provinciales et territoriales en matière d'enseignement des langues autochtones dans le système scolaire public. Depuis de nombreuses années, les efforts se poursuivent dans tout le Canada pour améliorer les résultats scolaires des apprenants autochtones de tous les niveaux<sup>8</sup>. La Commission de vérité et réconciliation (CVR) a lancé plusieurs appels à l'action pour remédier aux inégalités en matière d'attentes relative à l'éducation, de résultats et de ressources scolaires, entre autres, et les districts et les gouvernements mettent leurs efforts sur le soutien des changements positifs<sup>9</sup>.*



**La plupart des provinces et territoires offrent des programmes d'immersion en langues autochtones (suivis par des élèves autochtones et non autochtones). À l'heure actuelle, les chiffres demeurent relativement faibles (54 417 élèves dans les programmes de langues réguliers au Canada et 7 788 dans les programmes d'immersion en 2021<sup>10</sup>) par rapport aux programmes d'immersion en français (plus de 2 millions au Canada en 2021).<sup>11</sup> Cependant, une augmentation est à prévoir étant donné que le financement et les services du gouvernement canadien sont à la hausse.**

7 Les termes Mi'kmaq, mi'kmaq, Mi'gmaq et Mi'kmaw sont utilisés dans les documents du gouvernement et des communautés autochtones. En règle générale, il convient de suivre l'orthographe utilisée par le groupe que l'on cite ou avec lequel on interagit. Mi'kmaq signifie « le peuple » et faisait partie des premiers habitants des provinces de l'Atlantique (également situées au Québec et dans le nord-est des États-Unis).

8 À titre d'exemple, nous avons fait référence au [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#) (2018) dans notre [dernier mémoire de recherche sur l'apprentissage précoce des langues, fondé sur le plaidoyer](#) (en anglais seulement).

9 Dans son appel à l'action intitulé [Calls to Action Accountability : A 2022 Status Update on Reconciliation](#), l'Institut Yellowhead indique que beaucoup reste à faire, non seulement dans le domaine de l'éducation, mais aussi dans d'autres secteurs identifiés par la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Un résumé comparatif de la politique d'enseignement des langues autochtones réalisé par des chercheurs de l'université de Victoria est disponible [ici](#) (en anglais seulement).

10 [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710007801&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710007801&request_locale=fr)

11 [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710000901&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710000901&request_locale=fr)

## Orientations vers l'apprentissage des langues

*Nos remerciements aux Dr Meike Wernicke et au Dr Belinda Daniels pour leur contribution à cette section.*

Le Canada a une longue histoire de diversité linguistique qui se poursuit depuis plusieurs siècles, qui implique des locuteurs multilingues qui se déplacent, s'installent et interagissent les uns avec les autres sur ces terres, et qui continuent à le faire encore aujourd'hui. Dans ce contexte multilingue, les groupes dominants de la société ont organisé, réglementé et imposé des langues aux autres, de façons différentes (Ruiz, 1984). Au Canada, ces orientations incluent la langue en tant que problème, la langue en tant que droit et, plus récemment, la langue en tant que ressource. Chacune de ces orientations souligne la valeur accordée aux différentes langues dans les contextes éducatifs et dans la société en général (Hornberger, 1998).

**La langue en tant que problème** repose sur une perspective négative de la langue et de ses locuteurs. Cette orientation part du principe que notre communication et nos interactions sociales quotidiennes exigent que chacun apprenne et utilise la langue dominante. Toute personne ne pouvant pas utiliser la langue standard dominante est considérée comme inférieure sur le plan intellectuel, professionnel et social. Cette perspective a conduit, au cours des siècles passés, à bannir certaines langues des programmes scolaires afin de forcer les nouveaux arrivants ou les personnes parlant une autre langue à intégrer les classes dites « régulières ». « Cette idée sous-tend le génocide culturel perpétré dans les pensionnats canadiens, ce qui a perturbé la transmission intergénérationnelle des traditions et des savoirs culturels et linguistiques, décimant au final quelque 450 langues autochtones, dont il ne reste aujourd'hui qu'une cinquantaine (Gillies & Battiste, 2013).

**La langue en tant que droit** éclaire les décisions législatives qui, au Canada, ont façonné les politiques linguistiques fédérales telles que le bilinguisme français-anglais officialisé depuis les années 1970. Cette dualité linguistique a été reprise de différentes manières dans les juridictions provinciales et territoriales. Le Québec a choisi le français comme unique langue officielle. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue (français-anglais). Les autres provinces ont opté pour l'anglais comme langue dominante et officielle, tout en mettant l'accent à des degrés divers sur le français en tant que seconde langue officielle, parfois dans le cadre d'une politique de multiculturalisme, comme c'est le cas en Alberta (Hayday, 2005).

Les politiques des territoires en matière de langues sont dans une certaine mesure le reflet de la politique fédérale. Le Nunavut compte trois langues officielles, dont la langue inuit (l'inuktitut et l'inuinnaqtun), le français et l'anglais, tandis que les Territoires du Nord-Ouest comptent neuf langues autochtones officielles, en plus du français et de l'anglais : cinq langues déné-athapascanes (chipewyan, gwich'in, slavey du nord, slavey du sud et tlichq), trois langues inuites (inuinnnaqtun, inuktitut et inuvialuktun) et l'algonquin (cri). Le Yukon est officiellement bilingue français-anglais mais reconnaît un grand nombre de ses langues autochtones dans le cadre d'initiatives communautaires de maintien et de revitalisation des langues minoritaires (Fettes, 1998). Plus récemment, la Nouvelle-Écosse a officiellement reconnu la langue mi'kmaq comme première langue de la province.

## Orientations vers l'apprentissage des langues (suite)

**La langue en tant que ressource** est apparue à la suite de recherches qui ont démontré l'impact négatif des approches fondées sur les lacunes concernant l'apprentissage des langues sur le développement cognitif, émotionnel et social des élèves (p.ex. Cummins & Early, 2011), incitant les enseignants à adopter une approche multilingue dans leur enseignement en utilisant des pédagogies sensibles à la culture et à la langue qui valident les connaissances et mettent en valeur les identités et les expériences existantes des élèves. Cela signifie prendre en compte les pratiques d'alphabétisation multilingues auxquelles les élèves sont exposés à la maison et dans leur communauté et de leur faire de la place dans la salle de classe. Cette orientation reconnaît également un large éventail d'apprenants de langue française, non seulement les élèves monolingues anglophones, mais aussi tous les nouveaux utilisateurs de la langue, y compris les élèves qui ne parlent pas couramment l'anglais, comme les élèves autochtones qui n'ont pas utilisé le français comme langue principale ou les élèves issus de communautés immigrantes qui ont conservé une forte utilisation de leur langue d'origine.

Il est important de ne pas confondre les expériences des élèves autochtones avec celles des enfants immigrants (nés au Canada ou nouveaux arrivants) et tout aussi important de concevoir les besoins des élèves autochtones comme étant distincts de ceux des élèves non autochtones (Shin & Sterzuk, 2019). Pour ce qui est des programmes d'immersion en français en particulier, il faut garder à l'esprit que certains élèves issus de communautés minorisées continuent de subir la marginalisation et l'impact de politiques linguistiques inévitables alors que bon nombre d'apprenants de la langue sont des élèves privilégiés issus de communautés parlant les langues officielles.

### **Vers une compréhension du langage en tant qu'élément de relation**

Qu'en est-il de nos jours? Les trois conceptions de la langue – comme un problème, un droit et une ressource – soulignent à la fois l'importance et la complexité de la langue au Canada. La question de savoir quelle est la langue qui compte le plus met souvent en évidence les tensions historiques et politiques actuelles, comme le font constater les politiques linguistiques fédérales, provinciales/territoriales et scolaires qui se disputent pour protéger l'accès des minorités linguistiques aux langues de leur communauté tout en encourageant l'intégration dans les groupes de langue officielle, française ou anglaise. À bien des égards, le bilinguisme officiel au Canada peut également être considéré comme un facteur justifiant la marginalisation, voire l'effacement, de nombreuses langues considérées comme non officielles (Haque, 2012) et pose des obstacles cruciaux à la promotion du multilinguisme chez les personnes parlant des langues patrimoniales et ancestrales (Kubota & Bale, 2020). La résurgence des priorités autochtones (Battiste et Henderson, 2021), soulignée dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Nations Unies, 2007), la Loi sur les langues autochtones et le plus récent Plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones (UNESCO, 2021), se manifeste également dans les changements apportés aux programmes d'études par toutes les autorités scolaires. À titre d'exemple, la Colombie-Britannique a instauré, pour tous les élèves, l'obligation de suivre un cours axé sur les Autochtones pour l'obtention du diplôme secondaire. Ce cours peut inclure l'apprentissage d'une langue des Premières Nations proposée dans le cadre du programme d'études de la province (ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, 2016). De telles initiatives appellent à repenser d'urgence les politiques en matière de langues et de langues en milieu éducatif afin de s'assurer que la revitalisation des langues autochtones soit soutenue partout au Canada, y compris dans les salles de classe de FLS. En outre, ces initiatives soulèvent de nombreuses questions pour les enseignants de langue française, les administrateurs et les parents d'enfants qui étudient le français comme langue seconde.



## Orientations vers l'apprentissage des langues (suite)

### Questions à examiner

- Quelle place occupent les pratiques locales en matière de langue et de littérature des Premières Nations, des Métis ou des Inuits dans la salle de classe de FLS?
- Comment les élèves qui parlent des langues autochtones réussissent-ils à intégrer le français dans leur répertoire linguistique?
- À qui revient le droit d'apprendre et l'autorité d'enseigner une langue des Premières Nations?
- Quel est le rôle à jouer des enseignants de FLS à l'appui de la revitalisation des langues autochtones et comment cela se traduirait-il dans leur enseignement du français ?
- Quelles précautions doivent prendre les enseignants, les apprenants, les administrateurs et les parents pour éviter que les pratiques éducatives coloniales ne perpétuent des décennies de préjudice aux peuples autochtones et à leurs langues ?

Pour faire progresser l'enseignement des langues au Canada, il est nécessaire de se tourner vers une quatrième orientation, à savoir **la langue en tant qu'élément de relation**, dans le but d'encourager « l'émergence de relations saines et équilibrées entre les Autochtones et les Canadiens » (Donald, 2022) et de soutenir le désapprentissage des façons coloniales de concevoir la compréhension et l'apprentissage des langues en tant que démarche individuelle, essentiellement intellectuelle, compétitive et consumériste. Pour ce faire, il est nécessaire de se familiariser avec d'autres façons de comprendre une langue, y compris celles qui ont déterminé les modes autochtones de connaissance, d'être et d'apprentissage de langue depuis des millénaires.

### Autres façons de comprendre et d'apprendre la langue

- L'apprentissage et la réappropriation des langues relèvent d'un effort collectif de (re) construction de la nation.
- L'apprentissage des langues ne se concentre pas uniquement sur l'apprenant, mais s'adresse également à la famille et à la communauté pour une transmission et une guérison intergénérationnelles réussies.
- L'apprentissage des langues relie les apprenants à la terre et les sensibilise aux relations humaines et non humaines dont ils doivent assumer la responsabilité et auxquelles ils doivent rendre compte.
- La terre est également un élément essentiel de l'apprentissage de la langue, les deux étant étroitement liés à l'identité.
- La revitalisation et la réappropriation de la langue doivent être menées par les autochtones qui parlent la langue et, quand et si possible, sur les terres où la langue est parlée.
- La langue est plus qu'un simple outil de communication avec les autres; les langues renferment des connaissances qui se rapportent aux pratiques sociales associées au droit naturel, aux croyances coutumières et aux systèmes de gouvernance.
- L'apprentissage ou la réappropriation d'une langue autochtone « doit également impliquer une communication spirituelle et faire appel aux protocoles culturels appropriés » (Daniels et al., 2021, p. 202).



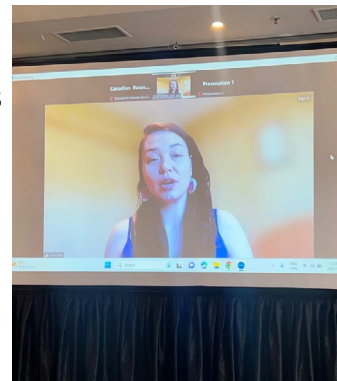
## Aller de l'avant en tant que réseau national

L'histoire des langues autochtones et la manière dont celles-ci et leurs locuteurs ont été traités dans l'histoire du Canada diffèrent grandement des histoires du français et de l'anglais et de leurs locuteurs. En effet, le rôle de la colonisation et des langues utilisées pour coloniser doit être pris en compte à mesure que les Canadiens non autochtones ou les colons<sup>12</sup> apprennent à naviguer dans l'espace de l'enseignement des langues. Le domaine de l'enseignement des langues. Les systèmes scolaires ont été des lieux d'oppression et de racisme (Pidgeon, 2022); par conséquent, l'apprentissage, le désapprentissage et le réapprentissage continu sont nécessaires pour susciter le changement.

Lorsque le Dr. Ronald E. Ignace fut nommé commissaire aux langues autochtones, il a déclaré, « Ta7 me7 scú7tsems re snecwentém re qweqweltén-kt re stseléwt.s ne swet.s k smenmenúlecws ne7élye ne tmicw-kt ». (Nos langues ne seront plus dans l'ombre des autres langues ici, sur notre territoire.) ([Gouvernement du Canada, 2021](#)) Cette déclaration révèle la présence de tensions importantes entre les langues officielles et les langues autochtones, ainsi que des parallèles et des intersections éventuels.

Pour CPF, on pourrait établir un parallèle intéressant avec un programme d'immersion en langue autochtone mis en place en 1988<sup>13</sup> par des mères de la communauté mohawk de Kahnawake, au Québec, inspiré du programme d'immersion en français et fonctionnant en dehors du système scolaire normal. Grâce au financement fédéral et à la volonté de répondre aux demandes urgentes de restauration et de revitalisation des langues autochtones, ces mouvements citoyens pourraient connaître un essor considérable dans un avenir proche.

Les défenseurs de l'enseignement du français langue seconde et de l'enseignement des langues autochtones poursuivent certains objectifs communs, comme la volonté d'offrir les meilleures options éducatives possibles à leurs enfants et de favoriser l'accès à ces options à tous ceux qui le souhaitent. Cependant, il y a de profondes différences liées à la réappropriation des langues qui ont été niées ou détruites par les forces colonisatrices de ce pays. Il est donc souhaitable d'adopter une approche éclairée et respectueuse, et nous espérons que ce document de travail servira de point de départ en la matière.



12 Les termes « non -autochtone » et « colon » doivent être utilisés avec précaution lorsqu'ils sont juxtaposés à « autochtone », car ils peuvent aboutir à une division entre les personnes, nous contre eux par exemple, perpétuant ainsi certains des préjudices liés au colonialisme. Ces termes ne sont pas incorrects, mais il est parfois plus approprié d'utiliser des termes plus nuancés ou plus inclusifs, par exemple « et autres ». La juriste métisse Chelsea Vowel analyse la problématique liée à ce terme dans son ouvrage intitulé [Settling on a Name : Names for Non-Indigenous Canadians](#).

13 CBC Short Docs. (2017). [Karihwanoron: Precious Things](#).(en anglais seulement) ([disponible également sur Youtube](#))

## Qu'est-ce que cela signifie pour CPF? Notre mandat? Notre rôle?

Contrairement à d'autres documents de discussion ou de position élaborés par CPF, aucune liste de recommandations n'a été dressée, car il s'agit d'une situation à multiples facettes, **historiquement perturbée, qui nécessite** une ouverture d'esprit et de la prudence. CPF a tout intérêt à adopter une **approche d'enquête pour mieux connaître** les peuples autochtones, leurs langues et leurs modes d'apprentissage et de savoir. Il est important d'éviter d'affirmer notre rôle et notre mandat, ainsi que de supposer des liens et un objectif commun ou d'offrir un soutien non sollicité, car ceci peut perpétuer des systèmes (coloniaux) de longue date fondés sur le pouvoir.

Étant donné que tous les Canadiens ne vivent pas ou n'ont pas vécu le Canada de la même manière et que les langues autochtones occupent désormais une place importante dans les communautés, les écoles et les gouvernements, quelle position CPF pourrait-il adopter à l'égard de l'apprentissage d'une deuxième langue ou d'une langue supplémentaire? Quel est son rôle vis-à-vis des défenseurs de l'enseignement des langues autochtones? Allié<sup>14</sup>? Défenseur parallèle? Observateur respectueux? Autre terme<sup>15</sup>?



### Canadian Parents for French : Convictions, rôle et mandat

Canadian Parents for French est un réseau national de bénévoles qui valorise la dualité linguistique et culturelle français-anglais comme partie intégrante de la vie quotidienne et qui se consacre à promouvoir et à créer des opportunités d'apprentissage et d'utilisation du français pour les élèves. Canadian Parents for French aspire à un Canada où les francophones et les anglophones vivent ensemble en se respectant mutuellement, en comprenant et en appréciant leurs langues et leurs cultures. CPF est convaincu que :

- La capacité à communiquer dans plus d'une langue favorise la créativité, l'empathie et l'adaptation et ouvre des perspectives considérables tout en renforçant la prospérité sociale et économique de notre pays.
- Chaque Canadien devrait avoir la possibilité de profiter des nombreux avantages qu'offre l'apprentissage des langues, car le fait d'apprendre plus d'une langue accroît les options et les possibilités de la vie. Le multilinguisme enrichit la vie des jeunes.
- Chaque élève devrait avoir la possibilité d'apprendre la langue qui répond à ses besoins et à ses aspirations, ainsi qu'à ceux de sa famille, depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.
- CPF se doit de respecter le choix des élèves et de leur famille en matière de langue à apprendre, de comprendre les attentes des programmes proposés, et de les respecter.
- Les parents et les intervenants communautaires de CPF participent activement dans les discussions et respectent les décisions prises par les conseils scolaires quant au choix des programmes pour répondre aux besoins des communautés locales.
- CPF a pour mandat de fournir aux parents des renseignements exacts afin de les aider à prendre des décisions quant aux choix offerts à leurs enfants en matière d'apprentissage de la langue française. Il n'appartient pas à CPF de s'engager dans des débats destinés à déterminer où et quand les langues autochtones ou autres sont enseignées, ni d'intervenir dans la décision d'un conseil scolaire d'offrir d'autres programmes de langues susceptibles de réduire l'admission de certains élèves au programme de français.

14 Le terme « allié » doit être utilisé avec précaution. Le [bureau des initiatives autochtones de l'université Queen's](#) fournit des informations utiles (en anglais seulement) concernant la notion d'allié avec les peuples autochtones : "Allié" n'est pas un titre auto-proclamé. Les peuples autochtones peuvent vous qualifier d'allié. L'objectif n'est pas d'être étiqueté comme allié, mais de développer des relations réelles avec les peuples autochtones. Un allié est celui qui est disposé à apprendre, à s'interroger et à réfléchir. L'apprentissage des peuples, des politiques et de l'histoire autochtones permet de comprendre ce qui s'est passé et ce qui se passe encore aujourd'hui."

15 La [boîte à outils des alliés autochtones](#), élaborée par la Calgary Foundation, contient également des informations générales et des lignes directrices sur l'alliance.

## Glossaire

**Autochtone :** L'utilisation des termes « *natif* », « *indigène* » et « *autochtone* » a évolué au fil du temps. Le terme « autochtone » est inscrit à l'article 35 de la Loi constitutionnelle canadienne (1982), aux termes de laquelle les « peuples autochtones du Canada » comprennent les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces dernières années, bon nombre de personnes en sont venues à préférer le terme « autochtone », notamment à la suite de l'adoption de la [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#) (2007). L'utilisation du terme « autochtone » fait ressortir le lien avec la terre et peut être appliquée au-delà des frontières nationales. En 2017, le gouvernement canadien a remplacé le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada par deux nouveaux ministères, soit Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada : Relations Couronne-Indigènes et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada.

Il est conseillé de vérifier auprès d'une personne ou de sa communauté pour savoir lequel des deux termes est préféré. Dans certains cas, un terme général cache un marqueur d'identité plus important sur le plan personnel, tel que leur bande, leur nation, leur groupe linguistique ou autre

**Inuit :** Ce terme désigne les populations autochtones des régions arctiques du Canada, de l'Alaska et du Groenland. Près de 75 % des Inuits vivent dans l'Inuit Nunangat, qui s'étend du Labrador aux Territoires du Nord-Ouest en passant par le Nord du Québec et le Nunavut. Ces terres sont connues des Inuits sous les noms de Nunatsiavut, Nunavik, Nunavut et Inuvialuit. Inuit est le pluriel d'Inuk.

**Métis ou métis :** Les Métis sont des personnes dont les racines remontent à la communauté de la rivière Rouge ou à d'autres communautés métisses historiques. Aujourd'hui, au Canada, la majorité des personnes qui s'identifient comme Métis vivent dans les provinces de l'Ouest ou en Ontario, bien que [Statistique Canada 2021](#) rapporte leur présence dans d'autres régions du pays. Écrit avec un « m » minuscule, le terme désigne les personnes d'ascendance mixte.

**Colon :** Un colon est une personne non autochtone dont les ancêtres se sont installés sur une terre où vivaient des autochtones.



## Ressources pour en apprendre davantage

Musée canadien des langues. (2020) [Les langues autochtones au Canada](#).

Foundation for Endangered Languages. (2019). [Initiatives au Canada visant à promouvoir l'utilisation des langues autochtones](#). (en anglais seulement).

Gouvernement du Canada. (2022). [Langues autochtones – Ressources pour l'apprentissage et pour l'enseignement](#).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. 2018. [2018-2025 Plan d'action sur les langues autochtones du GTNO : Une responsabilité partagée 2018-2025](#).

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2022). [Guide d'accueil et d'inclusion des élèves autochtones dans les écoles primaires et secondaires Québécoises](#).

Université de la Colombie-Britannique. (2021). [Indigenous peoples: Language guidelines](#) (en anglais seulement).

## Cours et webinaires

Les [4 Saisons de la réconciliation](#) est un programme en ligne à rythme libre, composé de modules interactifs sur la vérité et la réconciliation, proposé par l'Université des Premières Nations du Canada, en partenariat avec Reconciliation Education et RBC. Gratuit.

[Indigenous Canada](#) est un cours en ligne de 12 leçons offert (en anglais) par la Faculté des études autochtones de l'Université de l'Alberta. Gratuit.

[Indigenous Awareness](#) est un outil en ligne (en anglais) conçu par l'organisme à but non lucratif Indigenous Leadership Development Institute à l'intention des organisations, des entreprises et des particuliers canadiens. 40\$.

[Reconciliation Through Indigenous Education](#) (en anglais) est un cours en ligne de 6 semaines offert toute l'année par la Faculté d'éducation de l'Université de la Colombie-Britannique. Gratuit.

[Introduction to Reconciliation](#) est un webinaire (en anglais) de Reconciliation Canada et de l'Institut Tamarack pour explorer notre histoire canadienne commune, la réconciliation et nos rôles respectifs. Gratuit.

[Creating a Culture of Equity and Reconciliation](#) (en anglais), également offert par Réconciliation Canada et l'Institut Tamarack, met l'accent sur les moyens pratiques de créer un changement systémique. Gratuit.

Indigenous Directions est un point d'ancrage, un lieu de rassemblement de ressources autochtones, de cours, de recherche et de projets à l'intérieur et au-delà de l'Université Concordia.

<https://www.concordia.ca/indigenous.html>

## Remerciements

Recherche et rédaction par Wendy Carr, directrice au Conseil d'administration national et professeure émérite à l'Université de la Colombie-Britannique, à l'exception de la section sur les *Orientations vers l'apprentissage des langues* qui a été rédigée par :

- Meike Wernicke, professeure adjointe, enseignement des langues et de la littérature, Université de la Colombie-Britannique,
- Belinda Daniels, professeure adjointe, éducation autochtone et revitalisation des langues, Université de Victoria.

## Bibliographie

Veillez noter que de nombreuses références dans ce document sont accessibles par des liens hypertextes intégrés dans le document.

- Battiste, M., et Henderson, S. (2021). Indigenous and trans-systemic knowledge systems ( $\Delta^{\rho}d\Delta g\nabla_{\dot{\rho}} \setminus_{\rho} \circ^{\tau} \nabla dg \nabla \triangleleft \rho d \setminus \triangleright \triangleleft^{\rho n n + \rho} \cup \Gamma - \setminus_{\rho} \circ^{\tau} \nabla dg \nabla \rho^{+ \rho} \cup \rho^n$ ). *Engaged Scholar Journal : Community-Engaged Research, Teaching and Learning*, 7(1), i-xix.
- Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. (2016). [Aboriginal languages IRP review report 2016](#).
- Cummins J., Early M. (éd.) (2011). *Identity texts : The collaborative creation of power in multilingual schools*. Stoke-on-Trent: Trentham Books.
- Daniels, B., Sterzuk, A., Turner, P., Cook, W. R., Thunder, D., et Morin, R. (2021). ē-ka-pimohteyāhk nīkānehk ōte nīkān: Nēhiyawēwin (Cree Language) Revitalization and Indigenous knowledge (re)generation. Dans K. Heugh, C. Stroud, K. Taylor-Leech et P. I. De Costa (éd.), *A sociolinguistics of the south* (pp. 199–213). Routledge.
- Donald, D. D. (19 septembre 2022). [A curriculum for educating differently](#). Le Réseau ÉdCan.
- Fettes, M. (2019). Language, land, and stewardship : Indigenous imperatives and Canadian policy. Dans T. Ricento (éd.), *Language politics and policies: Perspectives from Canada and the United States* (pp. 263–280). Cambridge University Press.
- Gillies, C., et Battiste, M. (2013). First Nations, Métis, and Inuit K-12 language programming : What works? Dans C. Mady & K. Arnett (éd.), *Minority populations in second language education: Broadening the lens from Canada* (pp. 169-183). Clevedon, UK: Multilingual Matters.
- Gouvernement du Canada, (2018). [Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir](#).
- Haque, E. (2012). *Multiculturalism within a bilingual framework: Language, race, and belonging in Canada*. University of Toronto Press.
- Hayday, M. (2005). *Bilingual today, united tomorrow: Official languages in education and Canadian federalism*. McGill-Queens University Press.
- Hornberger, N. H. (1998). Language policy, language education, language rights: Indigenous, immigrant, and international perspectives. *Language in Society*, 27, 439-458.
- Hult, F. M., & Hornberger, N. H. (2016). [Revisiting orientations in language planning: Problem, right, and resource as an analytical heuristic](#). *The Bilingual Review*, 33(3), 30-49.
- Kubota, R., & Bale, J. (2020). Bilingualism—but not plurilingualism—promoted by immersion education in Canada: Questioning equity for students of English as an additional language. *TESOL Quarterly*, 54(3), 773–785.
- Pidgeon, M. (2022). Indigenous resiliency, renewal, and resurgence in decolonizing Canadian higher education. In S. D. Styres & A. Kempf (Eds.), *Troubling truth and reconciliation in Canadian education: Critical perspectives* (pp. 15–37). University of Alberta Press.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). [Commission vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](#).
- UNESCO. (2021). [Plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones \(IDIL 2022-2032\)](#).
- Nations Unies (Assemblée générale). (2007). [Déclaration sur les droits des peuples autochtones](#).